

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 10 octobre 2007 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Cloutier et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 26 septembre 2007
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 18 septembre 2007
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de septembre 2007
7. Dépôt de la correspondance
- 7.1. Appui à la MRC de Drummond – Ajout d'un critère lors de la redistribution des redevances à l'enfouissement
- 7.2. Résultats de l'enquête de performance hôtelière
8. Rapport du Comité de transport
9. Commentaires sur la prestation de services en transport
10. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2007
11. Comptages sur les circuits internes et externes – Engagement de personnel
12. Impression des titres de transport pour 2008
13. Soumission pour la navette entre le terminus de Terrebonne et l'hôpital
14. Projet de PTI de l'Agence métropolitaine de transport – 2008-2009-2010
15. Entretien des abribus - Gestion Techno Pro (Roseberry Entretien ménager)

16. Modification à l'horaire du circuit #9
17. Contrat de déneigement du 148, rue Saint-André
18. Colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec
19. Assemblée des MRC de la FQM
20. Colloque de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption
21. Journées thématiques – Sécurité civile et aménagement du territoire
22. Adoption du règlement numéro 97-16 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de désigner «aire d'affectation urbaine» le secteur du pôle de la gare de l'AMT de Mascouche
23. Adoption du règlement numéro 97-17 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables de 2005
24. Avis de motion pour modifier le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de désigner «aire d'affectation usages contraignants » la portion de l'ancienne propriété des Frères des Écoles chrétiennes
25. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement # 97-20 modifiant le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de désigner « aire d'affectation usages contraignants » la portion de l'ancienne propriété des Frères des Écoles chrétiennes
26. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-028, 1001-036-1, 1001-043, 1001-044, 1001-046 et 1001-047 de la Ville de Terrebonne
27. Appui à la MRC de L'Assomption – Création d'un fonds d'innovation environnementale
28. Mandat à Leroux, Beaudoin, Hurens & associés inc. - Préparation des plans, devis et appel d'offres pour le nettoyage du cours d'eau « Petite Coulée » et la relocalisation d'un tronçon de ce même cours d'eau
29. Autorisation de paiement à Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.
30. Autorisation de signature - Convention entre la MRC Les Moulins et la CMM concernant la licence d'orthophotographie métropolitaine 2007
31. Protocole d'entente MRC/Viagym
32. Hébergement du site web
33. Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé
34. Gestion des cours d'eau

35. Séance spéciale
36. Modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
37. Conseil de la culture de Lanaudière
38. Projet Hexagone
39. Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie ltée
40. Communauté métropolitaine de Montréal
41. Conférence régionale des élus de Lanaudière
42. Conseil régional de transport de Lanaudière
43. Rapport du Comité d'aménagement
44. Projet vente et perception - Position de la MRC Les Moulins en regard de la stratégie de déploiement global
45. Période de questions
46. Clôture de la séance

6326-10-07 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6327-10-07 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

6328-10-07 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 26 septembre 2007

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 26 septembre 2007 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

ADOPTÉ

6329-10-07 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 18 septembre 2007

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 18 septembre 2007, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6330-10-07 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 261 832,22\$ pour le mois d'octobre 2007 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer – Octobre 2007*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-066 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 261 832,22\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6331-10-07 Liste des chèques émis au mois de septembre 2007

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2007 pour un montant de 1 155 180,24\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Septembre 2007*»).

ADOPTÉ

6332-10-07 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par madame Frédéric Asselin, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance – Octobre 2007*»).

ADOPTÉ

6333-10-07 Appui à la MRC de Drummond – Ajout d'un critère lors de la redistribution des redevances à l'enfouissement

CONSIDÉRANT QU'avec les problèmes reliés aux cyanobactéries, la qualité de l'eau de nos lacs et cours d'eau préoccupe de plus en plus la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette qualité est grandement influencée par la quantité de phosphate que l'on retrouve dans nos eaux;

CONSIDÉRANT QU'une meilleure gestion des boues de fosses septiques permettrait de détourner une grande quantité de phosphate de nos lacs et cours d'eau;

CONSIDÉRANT par ailleurs que certaines municipalités du Québec tardent à faire appliquer comme il se doit, les dispositions de la réglementation relative à la gestion des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté et mis en place le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (Q-2, r.18.1.3);

CONSIDÉRANT QUE présentement le seul critère de répartition retenu par le gouvernement pour redistribuer ces redevances est basé sur la population d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est actuellement à élaborer une liste de critères qui servira, lorsqu'elle sera complétée, à calibrer ce partage de redevances;

CONSIDÉRANT les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC Les Moulins demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) d'intégrer comme élément à sa liste de critères servant de grille d'analyse à la redistribution des redevances ci-haut mentionnées la nécessité pour une municipalité d'assumer entièrement ses responsabilités quant à l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8), incluant la disposition des boues de fosses septiques dans un site reconnu par le MDDEP.

QUE la MRC Les Moulins transmette copie de la présente résolution à la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

6334-10-07 Résultats de l'enquête de performance hôtelière

CONSIDÉRANT QUE depuis le mois de mai, La MRC Les Moulins reçoit les résultats de l'enquête de performance hôtelière commandés par Tourisme Lanaudière auprès de l'Institut de la Statistique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre Tourisme Lanaudière et la CRÉ Lanaudière, soit de diffuser aux MRC les rapports des résultats de ladite enquête pour les trois (3) premiers mois prenait fin avec les résultats de juin;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Lanaudière invite les MRC à confirmer leur intérêt à recevoir ces rapports mensuels moyennant un coût annuel de cinq cents dollars (500,00\$), excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC désirent recevoir ces rapports;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC Les Moulins confirme son intérêt à recevoir les résultats mensuels de l'enquête de performance hôtelière commandés par Tourisme Lanaudière auprès de l'Institut de la Statistique du Québec, pour un coût annuel de cinq cents dollars (500,00\$), excluant les taxes.

ADOPTÉ

6335-10-07 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

6336-10-07 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2007

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2007 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6337-10-07 Comptages sur les circuits internes et externes – Engagement de personnel

CONSIDÉRANT la nécessité de connaître le profil de charge les jours de semaine sur les circuits internes;

CONSIDÉRANT la nécessité de connaître le profil de charge sur tous les circuits la fin de semaine ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à retenir les services de pointeurs, au tarif horaire de treize dollars (13,00\$) les 9, 10, 11, 20 et 21 octobre 2007 inclusivement, pour procéder au profil de charge sur les circuits internes et externes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-067 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas huit mille trois cent dollars (8 300,00\$), poste budgétaire 2370-411 «*Études et comptages*» soit et est annexé à la présente résolution pour

en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6338-10-07 Impression des titres de transport pour 2008 pour une période

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 9 octobre 2007 de l'imprimerie J. B. Deschamps inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de l'imprimerie J. B. Deschamps inc. pour l'impression des titres de transport pour l'année 2008, pour une période de six mois, pour un montant de 14 002,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-068 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 14 002,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «Transport en commun - Impression des titres-horaires», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6339-10-07 Soumission pour la navette entre le terminus de Terrebonne et l'hôpital

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation au taximètre de tous les taxis entraîne une hausse des coûts du transport entre le terminus de Terrebonne et l'hôpital située à Lachenaie;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 5 septembre 2007, transmise par madame Denise Gagnon de CO-OP de taxis de Terrebonne, selon laquelle la répartition pour le coût du transport entre le terminus de Terrebonne et l'hôpital située à Lachenaie devrait se lire comme suit :

Départ	3,15\$
17.50 km à 1.45	25.38\$
Attente	0.50\$
<b>Total</b>	<b>29.03\$</b>

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 5 septembre 2007, transmise par madame Denise Gagnon de CO-OP de taxis de Terrebonne soit et est acceptée, celle-ci faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6340-10-07 Projet de PTI de l'Agence métropolitaine de transport – 2008-2009-2010

CONSIDÉRANT QUE l'AMT a soumis son PTI 2008-2009-2010 pour fins de

consultation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des projets d'immobilisations prévus par l'AMT;

CONSIDÉRANT QUE le projet de train de l'Est (B.46), le projet de corridor de l'autoroute 25 (C.1) figurent parmi les projets autorisés;

CONSIDÉRANT QUE la voie réservée sur l'autoroute 25 en direction nord sera prolongée dès le début du mois de décembre pour réduire les temps de parcours des autobus empruntant ce corridor;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement incitatif de Terrebonne est à pleine capacité;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins avise l'AMT de sa satisfaction à l'égard du projet de PTI 2008-2009-2010 et réitère sa disponibilité et son intérêt à travailler en étroite collaboration avec les représentants de l'AMT pour réaliser le plus rapidement possible les projets autorisés au projet de PTI 2008-2009-2010.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite sensibiliser l'AMT à la problématique du stationnement incitatif à Terrebonne qui a atteint sa pleine capacité et lui demande d'analyser la situation pour planifier les besoins futurs de la clientèle en regard du stationnement.

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise à l'Agence métropolitaine de Transport et à la direction Laval-Mille-Îles du ministère des Transports.

ADOPTÉ

6341-10-07 Entretien des abribus - Gestion Techno Pro (Roseberry Entretien ménager)

CONSIDÉRANT l'offre de services de Gestion Techno Pro (Roseberry Entretien) ménager en date du 7 octobre 2007 pour l'entretien hebdomadaire des abribus, au tarif de quatre dollars cinquante (4,50\$) l'unité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE les membres du conseil acceptent l'offre de service présentée par monsieur Gilles Roseberry, président de Gestion Techno Pro (Roseberry Entretien ménager), en date du 7 octobre 2007, relativement à l'entretien hebdomadaire des abribus pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2007, au tarif de quatre dollars cinquante (4,50\$) l'unité. L'offre de service fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6342-10-07 Modification à l'horaire du circuit #9

CONSIDÉRANT QUE l'article 530 du Code municipal permet à la MRC de modifier l'horaire d'un circuit par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE l'horaire du circuit #9 soit modifié, tel que montré à l'annexe A, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6343-10-07 Contrat de déneigement du 148, rue Saint-André

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Les Entreprises C.D. enr. pour le déneigement du 148, rue Saint-André à Terrebonne pour la saison 2007-2008 au montant de mille sept cent dollars (1 700,00\$), excluant les taxes;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services des Entreprises C.D. enr. soient et sont retenus pour le déneigement du 148, rue Saint-André à Terrebonne pour la saison 2007-2008, pour un montant de 1 700,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à la lettre de monsieur Claude Dugas en date du 3 octobre 2007, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6344-10-07 Colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec du 24 au 26 octobre 2007 à l'Hôtel La Roche Pleureuse, à l'Îles-aux-Coudres;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec les 24, 25 et 26 octobre 2007 à l'Hôtel La Roche Pleureuse, à l'Îles-aux-Coudres. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-069 émis par le trésorier au montant de deux cent cinquante dollars (240,00\$), excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 «*Congrès, colloques - Gestion financière et administrative*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6345-10-07 Assemblée des MRC de la FQM

CONSIDÉRANT QUE le colloque des MRC aura lieu les 21 et 22 novembre 2007 à Québec;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE monsieur Richard Marcotte, préfet suppléant, soit autorisé à représenter la MRC au colloque des MRC de la FQM qui aura lieu les 21 et 22 novembre 2007 à Québec, au coût de soixante-deux dollars et soixante-huit (62,68\$), incluant les taxes, par participant. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-070 émis par le trésorier au montant de 62,68\$ (poste budgétaire 2110-312, «*Législation - congrès, colloques*»), incluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6346-10-07 Colloque de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption

CONSIDÉRANT la tenue du 10<sup>e</sup> colloque de l'Association de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption les 12 et 13 octobre 2007 au Club de Golf de St-Donat à Saint-Donat;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Denise Cloutier, conseillère et madame Chantal Laliberté, aménagiste, soient et sont autorisées à assister au 10<sup>e</sup> colloque de l'Association de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption les 12 et 13 octobre 2007 au Club de Golf de St-Donat à Saint-Donat. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-071 émis par le trésorier au montant de deux cent cinquante dollars (250,00\$), incluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Législation - Congrès, colloques*»), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6347-10-07 Journées thématiques – Sécurité civile et aménagement du territoire

CONSIDÉRANT la tenue de deux journées thématiques sur la sécurité civile et l'aménagement du territoire organisées par l'Association de sécurité civile du Québec (ASCQ), le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM) et le Réseau d'Échanges en continuité des opérations (RECCO Québec), le 11 octobre 2007 à l'Hôtel Best Western de Drummondville et le 5 décembre 2007 à Trois-Rivières;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Réal Hévey, coordonnateur en sécurité incendie et madame Chantal Laliberté, aménagiste, soient et sont autorisés à assister aux deux journées thématiques sur la sécurité civile et l'aménagement du territoire organisées par l'Association de sécurité civile du Québec (ASCQ), le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM) et le Réseau d'Échanges en continuité des opérations (RECCO Québec), le 11 octobre 2007 à l'Hôtel Best Western de Drummondville et le 5 décembre 2007 à Trois-Rivières. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-072 émis par le trésorier au montant de cent dollars (150,00\$), poste budgétaire 2220-312 «*Congrès, colloques – Sécurité incendie*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6348-10-07 Adoption du règlement numéro 97-16 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de désigner «aire d'affectation urbaine» le secteur du pôle de la gare de l'AMT de Mascouche

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement numéro 97-16 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin de désigner «aire d'affectation urbaine» le secteur du pôle de la gare de l'AMT de Mascouche.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6349-10-07 Adoption du règlement numéro 97-17 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables de 2005

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement numéro 97-17 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin d'y intégrer la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables de 2005.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6350-10-07 Avis de motion pour modifier le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de désigner « aire d'affectation usages contraignants » la portion de l'ancienne propriété des Frères des Écoles chrétiennes

Monsieur Daniel L'Espérance donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de désigner « aire d'affectation usages contraignants » la portion de l'ancienne propriété des Frères des Écoles chrétiennes et demande une dispense de lecture.

6351-10-07 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement # 97-20 modifiant le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de désigner « aire d'affectation usages contraignants » la portion de l'ancienne propriété des Frères des Écoles chrétiennes

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 97 a déjà été modifié par les règlements n<sup>os</sup> 97-1, 97-2, 97-3, 97-4, 97-5, 97-6, 97-7, 97-8, 97-9, 97-11, 97-12, 97-13, 97-14, 97-15, 97-16 et 97-17;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 octobre 2007 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement n° 97-20 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin de désigner « aire d'affectation usages contraignants » la portion de l'ancienne propriété des Frères des Écoles chrétiennes.

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «Projet de règlement n° 97-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» et «Document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis sur le projet de règlement n° 97-20, conformément aux dispositions de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ

6352-10-07 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-028, 1001-036-1, 1001-043, 1001-044, 1001-046 et 1001-047 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements numéros 1001-028, 1001-036-1, 1001-043, 1001-044, 1001-046 et 1001-047 modifiant le règlement de zonage numéro 1001;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, les règlements numéros 1001-028, 1001-036-1, 1001-043, 1001-044, 1001-046 et 1001-047 modifiant le règlement de zonage numéro 1001.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

6353-10-07 Appui à la MRC de L'Assomption – Création d'un fonds d'innovation environnementale

CONSIDÉRANT QUE souvent, les municipalités ou MRC de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont des projets d'innovation en matière d'environnement dont les résultats peuvent être intéressants pour de nombreuses autres municipalités voisines ou pour toutes les municipalités de la CMM;

CONSIDÉRANT QUE la CMM ne dispose actuellement d'aucun fonds d'aide dont les critères sont suffisamment flexibles pour répondre à ce besoin;

CONSIDÉRANT QU'il serait intéressant que la CMM dispose d'un fonds d'appui aux initiatives d'innovation environnementale soumises par les municipalités ou MRC de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce programme pourrait être calqué sur les fonds bleu et vert avec une implication tripartite du gouvernement du Québec, des municipalités et de la CMM;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau fonds spécifique retiendrait les projets d'innovation en phase d'expérimentation et ayant un intérêt pour un transfert éventuel vers d'autres parties du territoire de la CMM;

CONSIDÉRANT QUE l'implication d'un tel fonds pourrait être sur une période d'un à trois ans en raison du caractère d'expérimentation des projets d'innovation;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient analysées par la Communauté métropolitaine de Montréal, en vue de la préparation de son budget de l'année 2008, diverses options pour la création d'un fonds métropolitain pour l'innovation environnementale.

QUE soient analysées parmi les options, un possible transfert des fonds bleu et vert actuels, ou un transfert puisé dans le budget du développement économique ou la négociation d'un nouveau fonds avec le gouvernement du Québec.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de l'Assomption, à la Table des Préfets de la Couronne nord et à la CMM.

ADOPTÉ

Mandat à Leroux, Beaudoin, Hurens & associés inc. - Préparation des plans, devis et appel d'offres pour le nettoyage du cours d'eau « Petite Coulée » et la relocalisation d'un tronçon de ce même cours d'eau

Les membres du conseil ont mandaté la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. par la résolution numéro 6118-03-07, afin de préparer les plans, devis et appel d'offres pour le nettoyage du cours d'eau « Petite Coulée » et la relocalisation d'un tronçon de ce même cours d'eau à Terrebonne. Ladite firme a procédé par appel d'offres sur invitation et l'ouverture des soumissions est prévue le 23 octobre prochain.

6354-10-07 Autorisation de paiement à Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. relativement à la préparation des plans et devis, la préparation d'appel d'offres, l'analyse des soumissions ainsi que la surveillance des travaux de nettoyage du cours d'eau « Petite Coulée » et la relocalisation d'un tronçon de ce même cours d'eau à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 27 septembre 2007 au montant de sept mille quatre cent six dollars et soixante-quinze (7 406,75\$) concernant le mandat susmentionné ;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., la somme de sept mille quatre cent six dollars et soixante-quinze (7 406,75\$), incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour la préparation des plans et devis, la préparation d'appel d'offres, l'analyse des soumissions ainsi que la surveillance des travaux de nettoyage du cours d'eau « Petite Coulée » et la relocalisation d'un tronçon de ce même cours d'eau à Terrebonne.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-073 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 7 406,75\$, poste budgétaire 2610-418, «*Honoraires professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6355-10-07 Autorisation de signature - Convention entre la MRC Les Moulins et la CMM concernant la licence d'orthophotographie métropolitaine 2007

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a procédé à l'acquisition d'une orthophotographie couleur couvrant l'ensemble de son territoire au printemps 2005 et qu'elle est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle rattachés à ces données numériques;

CONSIDÉRANT QUE la CMM est disposée à accorder à la MRC une licence d'utilisation desdites données numériques aux conditions et sous réserve des modalités énoncées dans la convention à intervenir entre la CMM et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'afin de faciliter l'intégration des données de la MRC Les Moulins et de les optimiser, des traitements supplémentaires devront être effectués ;

CONSIDÉRANT QU'une contrepartie financière de deux cents dollars (200,00\$) est exigée afin de couvrir les frais administratifs encourus pour l'assemblage et la livraison des données ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins la convention entre la CMM et la MRC concernant la licence d'orthophotographie métropolitaine.

QUE les membres de la MRC autorise le paiement d'une contrepartie financière de deux cents dollars (200,00\$) afin de couvrir les frais administratifs encourus pour l'assemblage et la livraison des données ;

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-074 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 200,00\$, poste budgétaire 2190-419, «*Services professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6356-10-07 Protocole d'entente MRC/Viagym

CONSIDÉRANT QUE depuis 1995 la MRC Les Moulins finance les coûts du bail du local permanent occupé par le Club Viagym ;

CONSIDÉRANT QUE Viagym déménagera au cours de l'été 2007 et qu'un nouveau bail interviendra entre Viagym, la ville de Terrebonne et les Complexes sportifs Terrebonne inc. pour les cinq prochaines années ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre le Club de gymnastique Viagym et la MRC Les Moulins visant le financement du bail du local permanent se termine le 31 août 2007;

CONSIDÉRANT la demande adressée au conseil de la MRC Les Moulins par madame Sylvie Lafleur, présidente et monsieur Éric-Luc Petit, directeur général, du Club de gymnastique Viagym inc., relative au financement du bail du nouveau gymnase qu'occupera le Club Viagym ;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 6251-06-07 soit et est abrogée.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de renouveler le protocole d'entente avec le Club de gymnastique Viagym inc. prévoyant le changement du lieu des activités de Viagym ainsi que le financement du nouveau bail correspondant pour douze (12) mois, soit du 12 septembre 2007 au 11 septembre 2008 au montant de cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt-treize dollars et vingt (192 793,20\$) par an.

QUE le conseil de la MRC demande à Viagym d'afficher le logo de la MRC avec le nom des deux (2) villes sur sa publicité aux membres ainsi que dans ses locaux.

QUE le préfet, monsieur Jean-Marc Robitaille, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins le protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le Club de gymnastique Viagym inc.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-075 émis par le secrétaire-trésorier pour le financement du nouveau bail pour la période du 12 septembre au 12 décembre 2007 au montant de soixante-quatre mille deux cent soixante-quatre dollars et quarante (64 264,40\$) soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2690-970 «*Club Viagym*».

ADOPTÉ

6357-10-07 Hébergement du site web

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la MRC en matière d'hébergement de son site web ont augmenté depuis sa mise en opération ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Cybergénération ;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le préambule, ci-dessus exposé, fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de Cybergénération en date du mois d'octobre 2007 proposant le forfait de base suivant pour la mise à jour du site Web:

- 25 heures au coût annuel de 2 250,00\$

QUE de plus, le conseil de la MRC autorise le forfait intermédiaire pour l'hébergement du site Web au coût de 60,00\$ par mois.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-076 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 970\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2610-410 « *Aménagement et urbanisme – Honoraires professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé

L'aménagiste fait rapport aux membres du conseil de l'état d'avancement de la refonte en se basant sur les discussions des rencontres du comité d'urbanisme régional (CUR) tenues les 21 et 28 septembre 2007 et du comité d'aménagement tenues les 26 septembre et 10 octobre 2007.

Gestion des cours d'eau

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le point dans ce dossier.

6358-10-07 Séance spéciale

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QU'une séance spéciale se tiendra le 23 octobre prochain à 17h00.

ADOPTÉ

6359-10-07 Modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 12 octobre 2005;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réalisation et la mise en œuvre du schéma de couverture de risques des problèmes d'application sont apparus notamment quant à l'atteinte des objectifs 2, 3 et 6 ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues dans la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4), plus particulièrement l'article 30 de ladite loi;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de démontrer au ministère de la Sécurité publique l'impossibilité d'atteindre certains objectifs de protection prévus dans son schéma de couverture de risques après 2 ans d'application et d'évaluation des plans de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT l'intention de la MRC Les Moulins de présenter une démonstration argumentée et surtout de participer activement avec les représentants du ministère au processus d'analyse de sa demande dans le cadre d'une collaboration mutuelle;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE le préambule, ci-dessus énoncé, fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC entreprenne le processus de modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise au ministère de la sécurité publique.

ADOPTÉ

#### Conseil de la culture de Lanaudière

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des discussions tenues lors des dernières rencontres du conseil d'administration.

#### Projet Hexagone

Madame Marie-Josée Beaupré présente un compte rendu suite à la conférence de presse qui a eu lieu le 3 octobre dernier dans l'édifice du Moulin Neuf, pour annoncer le lancement du site internet du projet Hexagone et informe les membres du conseil des prochaines activités.

#### Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie Ltée

Le directeur général dépose le compte rendu de la rencontre du 19 septembre 2007.

#### Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, résume les discussions tenues lors des dernières rencontres.

#### Conférence régionale des élus de Lanaudière

Monsieur Richard Marcotte informe les membres du conseil des délibérations tenues lors des dernières rencontres. Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le bulletin mensuel « CRÉ Express ».

#### Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la rencontre du 3 octobre 2007 du CRT.

#### 6360-10-07 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6361-10-07 Projet vente et perception - Position de la MRC Les Moulins en regard de la stratégie de déploiement global

CONSIDÉRANT QUE les CIT/OMIT/CRT

- sont parties à l'intégration tarifaire métropolitaine
- sont en zone métropolitaine
- appliquent, en plus de leur tarification locale, la tarification métropolitaine sur leurs équipements
- utilisent les mêmes supports tarifaires que les autres AOT de la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT QU'ils ont tous adhéré au projet métropolitain, par voie de résolution, pour leurs titres locaux et pour les titres métropolitains et ce, aux mêmes conditions et en utilisant les mêmes équipements que les autres AOT;

CONSIDÉRANT QUE certains CIT/OMIT/CRT (4/11) souhaitent avoir la possibilité d'approfondir la technologie ITSMAX et sont dans l'attente d'une réponse à cet effet avant de se positionner et cela sans être pénalisés, tel qu'entendu le 12 juillet 2007;

CONSIDÉRANT QUE sept CIT/OMIT/CRT (7/11) se sont positionnés quant à la technologie ACS;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des CIT/OMIT/CRT respectent toutes les limites de dimensionnement du système et des équipements;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des CIT/OMIT/CRT a fait à date, tout le travail requis pour l'implantation du système;

CONSIDÉRANT QUE les CIT/OMIT/CRT, malgré les prétentions de l'équipe de projet de la STM, sont et seront prêts à déployer le système vente et perception dans la même période que les autres AOT et ce, pour leurs titres locaux et pour les titres métropolitains ;

CONSIDÉRANT QUE, lors du Comité directeur du 12 juillet 2007, l'ACIT a fait consensus sur une stratégie de déploiement global avec l'ensemble des autres AOT métropolitains partenaires au projet;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie prévoyait :

- l'implantation du CITSV en juillet 2008
- l'implantation en octobre et novembre 2008 des CIT/OMIT/CRT (titres locaux et métropolitains) ayant opté pour la technologie ACS et ce sans rupture avec les autres AOT
- par la suite l'implantation, immédiatement et sans rupture avec l'implantation précédente, des CIT/OMIT/CRT qui souhaitent utiliser la technologie ITSMAX en autant que la démonstration ait été faite par ITSMAX que l'interface requise entre son équipement (BPA) et le système central ait effectivement été développée et soit fonctionnelle et que le tout ait été accrédité par l'AMT;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins exige de la STM qu'elle implante, pour les CIT/OMIT/CRT, la stratégie de déploiement proposée et acceptée le 12 juillet 2007 par le Comité directeur de la STM à savoir :

- l'implantation du CITSV en juillet 2008;

- l'implantation en octobre et novembre 2008 des CIT/OMIT/CRT (titres locaux et métropolitains) ayant opté pour la technologie ACS et ce, sans rupture avec les autres AOT partenaires du projet;
- par la suite l'implantation, sans rupture avec l'implantation précédente, des CIT/OMIT/CRT qui souhaitent utiliser la technologie ITSMAX en autant que la démonstration ait été faite par ITSMAX que l'interface requise entre son équipement (BPA) et le système central a effectivement été développée et est fonctionnelle et que le tout ait été accrédité par l'AMT;

QUE la MRC Les Moulins demande à la STM de prendre tous les moyens requis pour s'acquitter de ce mandat, notamment et sans en restreindre la portée :

- que la para-métrisation de l'ensemble des CIT/OMIT/CRT soit réalisée dans le même processus que les autres AOT (entre novembre 2007 et janvier 2008).
- qu'à cette fin la STM accepte, au besoin, l'offre de ressources faite par l'AMT le 6 juillet 2007;
- que la STM confirme sans délai les quantités à ACS, à l'exception des CIT/OMIT/CRT qui souhaitent utiliser la technologie ITSMAX en autant que la démonstration ait été faite par ITSMAX que l'interface requise entre son équipement (BPA) et le système central ait effectivement été développée et soit fonctionnelle et que le tout ait été accrédité par l'AMT;
- que la STM confirme d'ici au 31 octobre 2007, le plan de livraison des équipements (incluant les kits d'installation-bus) afin de permettre que l'installation de tous les équipements soit terminée au 30 juin 2008, à l'exception des CIT/OMIT/CRT qui souhaitent utiliser la technologie ITSMAX en autant que la démonstration ait été faite par ITSMAX que l'interface requise entre son équipement (BPA) et le système central ait effectivement été développée et soit fonctionnelle et que le tout ait été accrédité par l'AMT;

QUE la MRC Les Moulins demande à toutes les AOT partenaires du projet de supporter solidairement et conjointement les coûts additionnels éventuels potentiels engendrés par cette stratégie de déploiement.

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à :

- l'ACIT
- Villes de Mascouche et Terrebonne
- Table des Préfets de la Couronne Nord
- Table des Préfets de la Couronne Sud
- STM, AMT, RTL, STL, RTC
- Ministre des Transports
- Direction du transport terrestre des personnes, MTQ
- Direction territoriale de Laval
- CMM
- Maires de Montréal, de Laval et de Longueuil
- Députés de Masson et de Terrebonne
- Monsieur David Whissel, responsable de Lanaudière

ADOPTÉ

#### Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public à compter de 19 h 20. Monsieur Jacques Caron, citoyen de l'Île Saint-Jean à Terrebonne, questionne le conseil. Il demande un résumé des sujets discutés lors du colloque de TADM qui a eu lieu en septembre dernier. Il demande si le contrat de 10 ans avec TADM a été signé. Il s'informe afin de vérifier si les aménagements du terminus sont terminés. Il félicite le conseil pour le chemin asphalté au terminus et demande si celui-ci sera déneigé l'hiver prochain. Il rappelle sa suggestion de marquage au sol afin de permettre aux piétons de traverser en toute sécurité,

notamment pour les personnes non voyantes. Finalement, il demande la date de la séance du conseil de la MRC au mois de novembre prochain.

6362-10-07 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Robitaille, préfet

\_\_\_\_\_  
Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier